Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20181217-VD20181217-028-DE

Date de télétransmission : 18/12/2018 Date de réception préfecture : 18/12/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 décembre 2018



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHI) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Actualisation de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2 du Musée des Beaux-Arts - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement au titre de la gestion connectée de l'espace public « On Dijon »

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose .

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

<u>1 - Musée des Beaux-Arts : actualisation de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2</u>

Par délibération en date du 9 février 2015, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de la seconde tranche relative à la rénovation du Musée des Beaux-Arts en autorisation de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2019, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement et de fixer l'échéance de l'autorisation de programme à 2020 en lieu et place de 2019, le montant de cette dernière restant inchangé.

En effet, le règlement de certains soldes de marchés de travaux, lequel devait initialement intervenir en 2019, sera finalement effectué au début de l'année 2020.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 41 009 242 € toutes taxes comprises (TTC), dont 1 182 342 € TTC correspondant aux dépenses réalisées au 31 décembre 2014 et non intégrées à l'autorisation de programme, dans la mesure où celle-ci a été créée en 2015.

- <u>Montant d e l'au torisation de programme</u> : 39 826 900 € TTC (inchangé par rapport au montant approuvé en 2015) ;
- Échéancier actualisé de l'autorisation de programme :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2017	Crédits de paiement (CP)		
			2018	2019	2020
Montants	39 826 900 €	14 080 024,04 €	13 567 400 €	8 357 020 €	3 822 455,96 €
Affectation			Chapitres 20 - 21 -23		

2 - G estion connectée de l'espace public - A ctualisation des autorisations d e p rogramme et d'engagement

Par délibération en date du 20 décembre 2017, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » en autorisation de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

2.1 Autorisation de programme :

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2019, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2018 - 2030, le montant de l'autorisation de programme restant, quant à lui, inchangé.

Montant de l'autorisation de programme : 12 280 739 € TTC

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2019 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2020 à 2030) :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	Post 2019
Montants	12 280 739	2 310 000 €	2 614 200 €	7 356 539 €
Affectation		Chapitres 20 - 21 - 23		

2.2 Autorisation d'engagement :

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2019, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2018 - 2030, le montant de l'autorisation d'engagement restant, quant à lui, inchangé.

Montant de l'autorisation d'engagement 2018-2030 : 17 538 019 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2019 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2020 à 2030) :

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	Post 2019
Montants	17 538 019	1 735 000 €	1 721 000 €	14 082 019 €
Affectation		Chapitre 011		

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver l'actualisation de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants :
- 2 approuver l'actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon », ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- 3 autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 52 Contre: 5